



COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2017

Présents : Laïd AOUDJ, Régine BRICHET, Claire GAUDRON, David LAGLEYZE, Jacques LEBRUN, Robert MARION, Marie-Madeleine PARENTEAU, Sébastien PERROTIN, Véronique PICHEREAU, Delphine RIPOCHE, Anne ROMÉ, Henri SAULGRAIN, Nathalie TURCAS

Excusés : Monique CHANET (pouvoir à Régine BRICHET), Céline FOURREAU (pouvoir à Sébastien PERROTIN), Marie GAUTREAU (pouvoir à Delphine RIPOCHE), Frédéric LEBRUN (pouvoir à Laïd AOUDJ), Emmanuel NOZAY (pouvoir à Véronique PICHEREAU), Cédric TECHER (pouvoir à David LAGLEYZE)

Secrétaire de séance : Robert MARION

Date de La Convocation : 24/05/17

ORDRE DU JOUR

- FINANCES : Décision Modificative n°1
- PERSONNEL : Remboursement des frais de déplacements de Laura MADELAIN
- PERSONNEL : Attribution de l'Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures
- BÂTIMENTS : Indemnité de gardiennage de l'église
- LOCATIONS : vote du tarif de location de l'Espace Santé 1 (Harmonia)
- COMMUNICATION : Choix du contrat de maintenance du panneau lumineux
- SIEML : Approbation de la réforme statutaire
- SIEML : Versement d'un fonds de concours
- Questions diverses

<i>Relevé synthétique des sujets à traiter</i>	<i>Décisions</i>
<p>Approbation des comptes rendus précédents</p> <p style="text-align: center;"><u>ORDRE DU JOUR</u></p> <p><u>1) FINANCES : Décision Modificative n°1 (JL)</u></p> <p>Le budget 2017, voté en mars, présente un déséquilibre en section de fonctionnement. Les dépenses sont supérieures aux recettes de 250 €.</p> <p>Il est obligatoire de rétablir l'équilibre du budget en ajoutant une recette équivalente ou en retirant une dépense équivalente.</p> <p>Il est proposé de retirer 250 € de dépenses à l'article 6488 (Autres charges) qui passerait de 7 000 € à 6 750 €.</p> <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour adopter cette décision modificative.</i></p> <p><u>2) PERSONNEL : Remboursement des frais de déplacements de Laura MADELAIN (RB)</u></p> <p>Laura MADELAIN, agent communal, effectue le portage de repas aux personnes âgées. Pour servir les bénéficiaires habitant hors du bourg, elle utilise</p>	<p>Approuvés à l'unanimité</p> <p>Adopté à l'unanimité</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>

son véhicule personnel.

Dans la mesure où ses déplacements se font sur le territoire de la Commune et non en dehors, il est nécessaire de procéder à une délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour permettre le remboursement des frais de déplacements.

3) PERSONNEL : Attribution de l'Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures (RB)

Présentation en cours de séance

Le Conseil Municipal doit donner un accord de principe sur l'attribution de l'IEMP dans le même cadre que la précédente délibération.

4) BÂTIMENTS : Indemnité de gardiennage de l'église (LA)

Le gardiennage de l'église communale est assuré par la paroisse des Basses Vallées.

Il est proposé de maintenir l'allocation de l'indemnité à 119,55 €

Le Conseil Municipal doit délibérer pour fixer le montant de l'indemnité.

5) LOCATIONS : vote du tarif de location de l'Espace Santé 1 (Harmonia) (LA)

Le vote du tarif de l'Espace Santé 1 n'a pas été renouvelé en décembre 2016 pour l'année 2017.

Afin de permettre l'encaissement des loyers pour l'année 2017, il est nécessaire de justifier de l'adoption des nouveaux tarifs auprès de la Trésorerie par une délibération.

Il est proposé de maintenir le tarif de location à :

- 3€ / heure
- 8€ / demi-journée
- 12€ / journée
- 40€ / semaine
- 135 € / mois

Le Conseil Municipal doit délibérer pour fixer les tarifs de location des locaux.

6) COMMUNICATION : Choix du contrat de maintenance pour le panneau lumineux (LA)

Il est nécessaire de souscrire à un contrat de maintenance à partir du 14/02/2019.

2017 : montant global de 6 374 €

Mise en place du RIFSEEP à prévoir pour 2018.

Accord de principe à 10 voix pour et 3 abstentions

Adopté à l'unanimité

Tarifs valables pour chaque bureau de l'Harmonia.

Un bilan doit être réalisé sur les charges qui reposent sur le bâtiment pour le vote des tarifs de 2018.

Adopté à l'unanimité

Le panneau est actuellement sous garantie pendant 2 ans.

Deux contrats nous sont proposés :

- Contrat sécurité (861,50 €/an) sans maintenance préventive
- Contrat sérénité (1 361,50€/an) avec maintenance préventive (avis favorable en réunion d'adjoints)

Le Conseil Municipal doit délibérer pour choisir le contrat de maintenance.

7) SIEML : Approbation de la réforme statutaire (JL)

Le SIEML intègre une nouvelle compétence optionnelle afin d'établir et mettre à jour le Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) ainsi pour créer et exploiter les stations de Gaz Naturel Véhicule (GNV).

Le Conseil Municipal doit délibérer pour approuver cette réforme statutaire du SIEML.

8) SIEML : Versement d'un fonds de concours (JL)

Le SIEML est intervenu pour procéder à la réfection d'une armoire située sur la place de l'Abbé Humeau.

Cette maintenance s'élève à 2 186,84 € et le reste à charge pour la Commune est de 1640,13 €

Le Conseil Municipal doit délibérer pour verser ce fonds de concours.

Questions diverses :

- Vestiaires : point sur l'analyse des offres

Le remplacement des pièces électroniques défectueuses est sans frais pour la Commune pour l'un ou l'autre des contrats.

Le contrat Sérénité inclue une visite annuelle de maintenance préventive.

Il convient de se renseigner sur le caractère obligatoire du contrat de maintenance et sur le retour d'autres collectivités (Durtal, Morannes, ...).

Les membres du Conseil Municipal ne donnent qu'un avis de principe favorable pour le contrat Sécurité (1 abstention) en attendant de nouveaux éléments.

PCRS : Véhicule qui réalise une cartographie complète des réseaux. Ces informations sont rassemblées sur le Système d'Information Géographique.

Cet outil est indispensable pour informer les entreprises réalisant des travaux à proximité des réseaux.

Il convient de remettre à jour ces informations pour mieux connaître nos réseaux.

GNV : exploitation de gaz issu de la biomasse.

Adopté à 12 voix pour et 1 abstention (relative au financement de cette prise de compétence)

Adopté à l'unanimité

Conseil Municipal extraordinaire prévu le 12/06/2017.

L'implantation des nouveaux vestiaires (identique à l'actuel bâtiment mais plus haut) pose problème à un riverain. Cette question sera étudiée prochainement.

<ul style="list-style-type: none"> - <u>Grange</u> : point sur l'analyse des offres - Proposition de relancer une commission relative aux salles communales <u>Infos diverses :</u> - <u>Gestion différenciée</u> : demi-journée de présentation le 17/06 de 10h à 12h - <u>SDIS</u> : réunion le 21/06 à 18h30 à la CCALS pour le rapprochement des 2 corps de pompiers de Tiercé et Étriché - SICTOM : nouvelles orientations pour 2018 - Roulière : fuite de gaz - Protocole Sécurité Citoyenne le 28/06 à 15h 	<p>Analyse des offres supérieure de 30% environ. Deux lots sont infructueux. Un nouveau projet avec des adaptations sera présenté en prochain conseil.</p> <p>Réunion le mardi 04/07 à 20h30 4 ateliers seront mis en place (environnement, aspects administratifs, aménagement intérieur, communication)</p> <p>Présentation sur inscription pendant 1h Groupe de 20 maximum 2 groupes possibles dans la matinée Exposition la semaine précédente La population est conviée à cette rencontre.</p> <p>La réflexion sur le rapprochement des 2 corps de pompiers et la construction d'une nouvelle caserne est amorcée par le Département (SDIS), les communes de Tiercé, Étriché et la Communauté de communes. Une réunion en juin présentera aux pompiers les pistes de réflexion et d'orientation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte latérale tous les 15 jours - Volumes des poubelles : 120, 240, 360 L au choix - Facturation au semestre <p>Des travaux ont été réalisés et une odeur de gaz a été repérée. Cependant aucune fuite n'a été constatée après vérifications strictes des services de gaz.</p>
--	--

Prochaines Réunions :

- 07/06/2017 à 20h00 : Commission Finances
- 12/06/2017 à 20h00 : Conseil Municipal extraordinaire
- 12/06/2017 à 21h00 : Réunion d'Adjoints